

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR19.03PR**

concernant

**une demande de crédit investissement de CHF 7'800'000.- pour la
rénovation et l'agrandissement du stade municipal, l'adoption de la
réponse à la motion de Monsieur le Conseiller communal Pascal Blum
du 3 novembre 2005 demandant la reconsidération du mode de
financement des investissements pour le stade municipal, ainsi que le
rapport sur le postulat de Monsieur le Conseiller communal Vassilis
Venizelos du 4 octobre 2007 « Pour une réflexion de fond sur l'avenir du
stade de football »**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 26 février 2019.

Elle était composée de Messieurs Jean-Louis KLAUS, Ruben RAMCHURN, Younes SEGHROUCHNI, Ramesh VASWANI, Thierry VUAGNIAUX, Laurent VUITHIER et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de M. Jean-Daniel CARRARD, Syndic, Mme Gloria CAPT, Municipale, ainsi que les chefs de service Mme Ophélie DYSLI-JEANNERET Service des Sports, M. Thomas CZÁKA, Service des Bâtiments, ainsi que M. Jean-François SUTTERLET, Responsable Bâtiments. Nous les remercions pour les explications et compléments d'information donnés en séance.

La présente demande de crédit d'investissement est l'aboutissement logique de l'acceptation, en 2017 par notre Conseil, d'un crédit d'étude sur la rénovation et l'agrandissement du stade municipal. Cette infrastructure, qui appartient à la Ville, est vétuste, ne répond plus aux standards actuels et se trouve clairement en sous-capacité par rapport aux besoins actuels et futurs.

Tous les utilisateurs concernés ont été auditionnés et il a été tenu compte des besoins exprimés. Le périmètre financier de ce préavis ne permet toutefois pas d'aménager un terrain synthétique, plébiscité par les clubs.

Les surfaces utiles, dédiées à la pratique du football, ne seront pas réduites par la mise en œuvre du projet.

La mutualisation des terrains avec le Rugby Club Yverdon n'est pas envisageable et restera réservée aux événements exceptionnels.

L'appellation « Stade Municipal » ne fera pas place à une variante mentionnant un équipementier ou autre acteur économique actif dans le secteur du football.

Notre Exécutif et ses Services ont élaboré un projet séduisant et équilibré. Cas échéant, il sera réalisé par l'entreprise totale qui a présenté l'offre la plus intéressante, tout en révélant ainsi un écart avec l'estimation initiale. Afin de ne pas mettre les finances de la Ville en difficulté, le plan financier a dû être ajusté et un Partenariat Public Privé avec le président de Yverdon Sport FC a été élaboré. M. DI PIETRANTONIO et la Municipalité se sont accordés sur un co-financement de l'espace abritant la zone de restauration/buvette à hauteur de CHF 1'500'000.-, en contrepartie d'un droit d'exploitation pour une durée de 55 ans. Certains commissaires ont le sentiment que le DDP prévu avec le promoteur serait peu avantageux pour la Ville, qui paie 84% de l'investissement total. Ces mêmes commissaires regrettent également l'absence de mise en concurrence dans le choix du promoteur.

La majorité de la commission estime en revanche que ce montage neutralise l'augmentation des coûts d'investissement pour la Ville qui externalise en même temps l'exploitation d'un secteur dans lequel elle ne dispose ni des compétences, ni des ressources nécessaires. En même temps, la possibilité pour les autres utilisateurs du stade d'utiliser ponctuellement certains locaux sera garantie dans une convention.

Amendement :

La commission, constatant que la conclusion du préavis, telle que formulée au point 2.5, ne figurerait pas dans les articles soumis à ce Conseil, vous propose de rajouter :

Article 6 : Le Conseil communal valide le principe du partenariat public-privé pour la rénovation et l'agrandissement du stade selon le principe et les modalités décrits dans le présent préavis.

Conclusions :

La commission dans sa majorité est enthousiasmée par le projet tel que présenté. Sa réalisation répondra à un besoin évident et reconnu.

Le lien entre le préavis PR19.02PR et celui-ci, bien qu'indépendant financièrement, se trouve sur le plan économique, car le président d'Yverdon-Sport FC a clairement identifié les synergies qu'offrent les deux projets. La majorité de la commission se félicite de l'engagement de ce partenaire avec qui la Municipalité s'est accordée pour un partage des investissements, des retombées ainsi que des risques. Si une minorité de la commission aurait préféré un partenariat différent, quitte à augmenter la participation de la Ville, la majorité est persuadée que le projet tel que présenté est équilibré et tient compte de la capacité de financement de notre Ville dans le respect du Plan des investissements.

Elle vous recommande par conséquent, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à cinq voix pour, une abstention et une voix contre, d'accepter les articles 1, 2, 3, 4 et 5 ainsi que l'ensemble du préavis amendé avec le nouvel article 6.

Yverdon-les-Bains, le 14 mars 2019

Brian OOSTERHOFF

